

Emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
22	Commune	Déplacement de visibilité au carrefour de la VCN24 et VCN30	53 m²
23	Commune	Déplacement de visibilité au carrefour de la VCN24 et RD 19	152 m²
24	Commune	Rectification du virage de la VCN108 au lieu-dit "HERREFFET"	347 m²
25	Commune	Création d'un empiètement piétonnier	608 m²
26	Commune	Création d'un espace public	3279 m²
27	Commune	Aménagement du virage de la VCN108 au lieu-dit "LA GAYE NOYER"	2113 m²
28	Commune	Déplacement de visibilité au carrefour de la "CHOUX DE BERNAY"	113 m²
29	Commune	Création d'un bassin d'étiage	4972 m²
30	Commune	Aménagement du carrefour de la VCN5 et de la VCN11	608 m²
31	Commune	Aménagement d'un cheminement le long de la Dordogne	1052 m²
32	Commune	Rectification du virage de la VCN108 au lieu-dit "GAYE VET"	723 m²
33	Commune	Aménagement du carrefour de la "CHOUX FOURCHÉ"	1508 m²
34	Commune	Aménagement du carrefour de la RD 571 et RD 19	516 m²
35	Commune	Bergement à 9m de la VCN3	1586 m²
36	Commune	Création à 9m d'empiètement de la VCN5	2132 m²
37	Commune	Création à 7m de la VCN105 et déplacement de visibilité aux carrefours avec les RD 19 et VCN308	1891 m²
38	Commune	Création d'un accès vers la zone 1Aub	154 m²
39	Commune	Création à 9m d'empiètement de la VCN11	979 m²
40	Commune	Création d'un bassin d'étiage	12547 m²
41	Commune	Rectification du virage de la VCN31 au lieu-dit "LA GRESOLE"	21 m²
42	Commune	Rectification du virage de la VCN31 au lieu-dit "LA GRESOLE"	74 m²
43	Commune	Création d'un accès vers la zone 1Aub et aménagement d'un parc public	3197 m²
44	Commune	Landscape	9283 m²

Légende

UA

UB

UC

UE; UEb

UX

1AU (1AUa; 1AUaa; 1AUab; 1AUb; 1AUc)

2AU (2AU1; 2AU2)

A

Ahs

N

Nhu

Nhs

Ns

Ny

Limite communale

Limite parcellaire

Subdivision fiscale

PPRI - zone bleue

PPRI - zone rouge

Cours d'eau

Bâti dur

Bâti léger

Zone de bruit relatif au voisinage d'infrastructure de transport terrestre

Espace Boisé Classé

Emplacement réservé

Etang, lac

Cimetière

Piscine

Protection au titre de l'article L. 151-19

Patrimoine paysager

Communauté de Communes
du Grand Saint-Emilionnais

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

4.20 Zonage

Saint-Sulpice-
de-Faleyrens

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : 20/02/2014

Arrêté le : 08/06/2017

Approuvé le : 01/03/2018

PLAN N° 20

ECHELLE 1/5 500

METROPOLIS, atelier d'urbanisme

Céline Lemaire architecte d'urbanisme

Fabien Charlot architecte d'urbanisme

L&C 101

C O D E

10 rue du 19 mars 1962

10 rue du 19 mars 1962

75 rue Paul Camille

2 boulevard Jean Jacques Bosc

105 Rue Looze

33 130 BEGLES

33 130 BEGLES

33 100 BORDEAUX

33 100 BORDEAUX

33 000 BORDEAUX

